

Direction des Affaires Juridiques
et Institutionnelles

Pôle Affaires Juridiques

Affaire suivie par
Corinne MARTIN
Chargée d'affaires juridiques

Décision n°2026_OR_098

Banalisation de la journée Paul Sab' en
Fête du 1^{er} octobre 2026 pour les bénévoles
et les participants aux activités

LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-2 ;

Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts ;

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2025/04/CA-036 en date du 7 avril 2025 portant Madame Odile Rauzy à la présidence de l'Université de Toulouse ;

Considérant que le SCAS organise chaque année une journée festive à l'intention des personnels de l'Université de Toulouse ;

Considérant que la journée Paul Sab'en Fête initialement prévue le 9 juillet 2026 a été annulée pour cause de canicule ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Banalisation de la journée du 1^{er} octobre 2026

La journée du jeudi 1^{er} octobre 2026 est banalisée à l'intention :

- des bénévoles participants à l'organisation de la journée Paul Sab'en Fête ;
- des personnels participants aux activités de la journée Paul Sab'en Fête.

Article 2 : Publication

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Madame la Rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle est soumise à publicité, elle sera affichée dans les locaux de la direction générale des services et sur le site internet de l'université.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 18 août 2026

La présidente de l'Université de Toulouse,

Odile RAUZY

